



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 17 mars 2022

### ENVIRONNEMENT

#### Mise en demeure de la société Compost Environnement à Gignac

La société Compost Environnement exploite à Gignac une installation de compostage de boues de stations d'épuration urbaines, en mélange avec des déchets verts, qui génère des nuisances olfactives persistantes pour les habitants de la commune.

Malgré les deux demandes de mise en conformité émises par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'entreprise de compostage n'a pas mis fin aux troubles occasionnés.

En application de la réglementation en vigueur selon laquelle une installation industrielle doit être *« aménagée, équipée et exploitée de manière à ce que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de nuisances odorantes pour le voisinage »*, **le préfet de l'Hérault a décidé par arrêté préfectoral de mettre en demeure la société Compost Environnement de Gignac.**

La plateforme de compostage dispose désormais d'un **délai d'un mois à compter du 10 mars 2022 pour apporter les modifications nécessaires aux conditions de son exploitation afin de ne plus être à l'origine de nuisances odorantes pour le voisinage**. A défaut son activité pourra être suspendue le temps de la mise en conformité de l'installation (cf article 171-8 du code de l'environnement).

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2